

Déclaration de la CGT à la réunion extraordinaire du CE du lundi 9 mars 2009

Lors de la réunion ordinaire du jeudi 26 février, nous vous avons demandé de nous remettre un tableau, voire une méthode de calcul sur l'indemnisation des heures de chômage partiel.

Après avoir expliqué que vous ne possédiez pas de tableau à votre disposition, vous avez devant notre insistance donné deux chiffres bruts de perte horaire estimée pour un horaire 3X8 sans équipe C, et pour une référence donnée de taux horaire.

Hors dès lundi 2 mars, les agents de maîtrise ont informé les salariés à partir d'un tableau, sur votre vision de l'indemnisation des jours chômés en fonction des taux horaires et des horaires effectifs de chacun.

Au vu de ces éléments, nous constatons une nouvelle fois et comme nous vous l'avons déjà dit lors de la réunion du jeudi 26 février le peu de considération que vous avez pour l'instance CE et par voie de conséquence pour les élus et mandatés représentants l'ensemble des salariés.

Cette situation est totalement inadmissible de la part d'un président d'instance, mais en tout cas reflète bien l'état d'esprit des responsables en charge de la conduite de cette usine, qui distillent des informations au coup par coup, et les plus contradictoires possibles, dans le seul but de créer le trouble dans l'esprit des salariés.

Nous condamnons vos méthodes qui en tout cas ne s'inscrivent pas dans le renouveau du dialogue social dont vous abreuvez les médias, mais s'inscrivent dans la continuité de méthodes de direction employées depuis toujours chez Michelin.

On retrouve par ailleurs au niveau de l'ensemble de toutes les instances, ces mêmes comportements, faisant des élus du personnel de simples marionnettes que vous entendez manipuler à votre bon vouloir.

Il aurait été démocratique que les élus puissent par ailleurs rencontrer Mr Cambazar lors de sa venue ce lundi 2 mars pour lui faire part d'un certain nombre de revendications et avoir des réponses à nos questions auxquelles vous n'avez pas répondu en réunion du CE. Mais nous n'avons malheureusement pas été informé de cette visite.

Nous tenons à vous dire à travers cette déclaration, que la réussite de cette usine est le fait du travail acharné et particulièrement difficile, de celles et ceux des salariés qui ont usé et usent encore leur santé, leur vie familiale, associative dans l'usine, et pour qui aujourd'hui la seule récompense à ces années d'efforts obligés, bien souvent au détriment même du respect de l'être humain, se résume à imposer nos jours de congés et de repos à votre bon vouloir, à nous contraindre à une perte de salaire importante par le biais du chômage partiel, à ne disposer d'aucunes informations sur l'avenir même de l'usine.

En limitant strictement l'indemnisation des heures chômées aux prérogatives de la loi, vous vous engagez à imposer volontairement une perte de salaire aux salariés, dont vous savez manifestement lesquels d'entre eux seront les plus exposés, du fait de salaires que vous maintenez à des niveaux ridiculement bas.

Pour la CGT vous devez également prendre en compte la PPI/PPC dans le calcul de l'indemnisation du chômage partiel, car cette prime constitue bien une contrepartie directe du travail, telle que l'a rappelée la Cour de Cassation.

Nous vous rappelons que c'est de votre seul fait que vous avez suspendu le versement potentiel de cette prime pour une période indéterminée sur l'année 2009.

Rien ne vous empêche de mettre en place des mesures d'indemnisations spécifiques en plus de ce que prévoit la loi. Vous auriez pu le faire tout simplement mais vous avez préféré conditionner ce système à la conclusion d'un accord qui comme d'habitude ne générerait que des contraintes pour les salariés et que des avantages pour les gros actionnaires. Heureusement pour l'instant aucune organisation syndicale ne vous a suivi.

Au vu des excellents résultats financiers du site de Blavozy tout au long de ces trois décennies, il serait justice que dans cette période, les salariés reçoivent de nos dirigeants la solidarité légitime qui doit s'exprimer entre autre par le maintien total des rémunérations.

Par la voix de ses élus, la délégation CGT émet un avis négatif aux mesures que vous avez présenté lors de la réunion extraordinaire du 2 février 2009, particulièrement sur l'indemnisation des heures chômées, la pose de la 5^{ème} semaine de congés, la suppression masquée d'un certain nombre de JDR par la fermeture de l'usine, et sur votre rétention à vous projeter au-delà du court terme.

Ces mesures font porter exclusivement sur les salariés les frais de cette crise organisée par les banques, les spéculateurs et les grandes multinationales, qui continuent d'engranger de somptueux bénéfices alimentant le porte feuille des principaux actionnaires et de tous ceux qui cautionnent cette politique. On ne peut qu'être inquiet quand à l'ouverture dès le 17 mars prochain de négociations sur un accord de méthode qui laisse vraisemblablement augurer d'un plan de restructurations avec son lot de licenciements.

Pour la CGT, la préservation de l'ensemble des activités de l'entreprise, la pérennité du site de Blavozy, le développement de l'emploi, l'augmentation des salaires, doivent passer bien avant la rétribution de dividendes aux principaux actionnaires.